

Ces taxes directes frappent les produits imposables destinés à être consommés dans la province. Elles ne s'appliquent pas aux marchandises exportées ou vendues pour être livrées dans d'autres provinces. Toutes les provinces qui perçoivent la taxe de vente au détail accordent des exemptions importantes sur les ventes de certaines catégories de marchandises, notamment les denrées alimentaires et les médicaments.

Taxes sur l'essence et le carburant diesel

Toutes les provinces imposent une taxe sur les achats d'essence et de carburant diesel. Certaines accordent un dégrèvement de cette taxe lorsque le carburant acheté sert à des opérations agricoles ou de pêche ou à d'autres usages extra-routiers.

Permis de conduire et droits d'immatriculation des véhicules à moteur

Toutes les provinces perçoivent des droits pour l'immatriculation annuelle obligatoire des véhicules à moteur. Ces droits varient d'une province à l'autre et, dans le cas des voitures particulières, ils peuvent être établis d'après le poids ou l'empattement du véhicule ou d'après le nombre de cylindres du moteur, ou encore d'après un tarif uniforme. Les droits d'immatriculation des remorques et des véhicules à moteur commerciaux sont basés sur le poids brut déclaré de chaque véhicule. Tout conducteur ou chauffeur de véhicule à moteur est

tenu de le faire immatriculer périodiquement et de payer un droit de permis de conduire. Les permis sont variables pour des périodes allant de un à cinq ans et les droits varient de \$1 à \$7 par an.

Droits successoraux et impôts sur les dons

Les droits successoraux constituent un impôt sur les biens hérités d'une personne décédée. A l'heure actuelle, seul le Québec perçoit de tels droits. Le Québec taxe également les dons effectués entre vifs.

Taxes diverses

Les autres taxes imposées par certaines provinces comprennent:

- une taxe sur le prix d'entrée dans les lieux de divertissement;
- des taxes sur divers modes d'exploitation minière;
- des taxes sur l'exploitation forestière;
- une taxe sur le capital versé des corporations;
- une taxe sur le prix auquel un terrain est transféré;